



Paris, le 22 avril 2011

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2011

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société ERAMET sont invités à participer à l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 11 mai 2011 à 10 h 30 à la Maison de l'Amérique Latine – 217 Boulevard St Germain 75007 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 4 avril 2011, et l'avis de convocation a été publié au BALO du 22 avril 2011.

Les documents prévus par l'article R 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à recevoir ces documents en adressant une demande écrite dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – GCT Service Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 PANTIN Cedex.
- Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

